

Service Animation Jeunesse
Education Populaire et Vie Etudiante
AD

15

RAPPORT

Objet : FINANCEMENT DE LA FETE DE LA SAINT- NICOLAS

En 2009, les fêtes de la Saint-Nicolas prendront une dimension nouvelle sur le territoire messin. En effet, cette année la Ville de Metz et la Région Lorraine se mobilisent pour offrir au public messin un spectacle d'envergure. Cette synergie se traduira par une communication commune, des animations orchestrées le samedi par la Région Lorraine et le dimanche par la Ville.

La Ville de Metz proposera une manifestation centrée sur le défilé de la Saint-Nicolas s'appuyant sur des chars décorés sur le thème « jeux et jouets » et des fanfares pour l'animation sonore. Celui-ci sera précédé de la musique militaire « Région Nord Est », mise à disposition par le gouverneur militaire de Metz.

Neuf associations participent à l'organisation du défilé en concevant et en animant 8 chars: l'Orphéon des Bigophones, le Carnaval de Metz, les Gwendolyn's, Association Secours Catholique, les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA, la Renaissance, Famille Lorraine de Borny, Groupe Folklorique Lorrain de Metz, et la MJC Metz Sud. Pour leur permettre de mener à bien cette action, elles sollicitent une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € par char, soit un total de 12 000 €.

L'association des "Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie" (JCMA), sollicite par ailleurs une subvention complémentaire de la Ville de 11 500 € en soutien à son projet d'intervention de fanfares, harmonies et troupes musicales.

La Ville financera également l'embrasement de la Place d'Armes, l'intervention de quelques artistes de rues et la distribution de chocolat chaud pour le public. Le budget total de la manifestation est estimé à 50 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

MOTION

Objet : FINANCEMENT DE LA FETE DE LA SAINT- NICOLAS

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant 23 500 € :

1) Au titre de la réalisation des chars:

- l'Orphéon des Bigophones", CLRM (Commune Libre de Magny)	1 500 €
- Le Carnaval de Metz	1 500 €
- Les Gwendolyn's	1 500 €
- Association Secours Catholique	1 500 €
- Les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA	1 500 €
- La Renaissance	1 500 €
- Famille Lorraine de Borny	1 500 €
- MJC Metz Sud	1 500 €

2) Au titre des animations musicales :

- Les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA	11 500 €
--	----------

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec les associations concernées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI